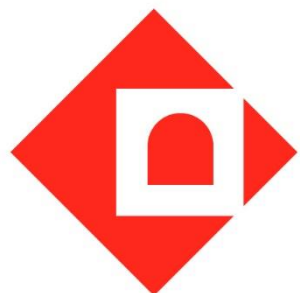


FONDATION



**DU
PATRIMOÏNE**

**COLLOQUE
DU CEP**

**22-23
NOVEMBRE
2024**

**Préserver et
transmettre le
patrimoine naturel**

Un engagement fort au service
des paysages et de la biodiversité



FONDATION

DU
PATRIMOÏNE

La Fondation du patrimoine

Organisme à but non lucratif, reconnu d'utilité publique, la Fondation du patrimoine est le **premier acteur de la générosité en faveur du patrimoine.**

Sa priorité est la sauvegarde du **patrimoine local, non protégé et en péril**, dans toute sa diversité (bâti, naturel, mobilier).

La Fondation agit partout en France aux côtés des collectivités, des particuliers ou des associations, à travers ses 21 délégations régionales et ses 100 délégations départementales.

Par son maillage territorial et son action désintéressée, la Fondation est un **interlocuteur de confiance**, financeur et prescripteur auprès des porteurs de projets.

2 000
projets sauvés
chaque année

+ 900
bénévoles

40 000
donateurs par an

1 site
restauré tous les
4 km

L'ambition de la Fondation : renforcer son action en faveur du développement durable

Une dimension structurelle des missions de la Fondation ...

- Dès sa création en 1996, la Fondation du patrimoine a reçu pour **mission de préserver le patrimoine naturel**.
- Depuis **2009**, le **programme Patrimoine naturel et Biodiversité** soutient des projets de sauvegarde et de valorisation de sites naturels. Près de 350 projets ont été soutenus dans le cadre de ce programme. S'y ajoutent d'autres initiatives comme le Fonds Impact, le prix pour l'agrobiodiversité animale ou des collectes de dons.

... qui se renforce, en synergie avec ses actions pour le bâti

- Le patrimoine bâti et le patrimoine naturel sont **intrinsèquement liés**. Les synergies pour les préserver sont essentielles, autant dans l'usage des sols et des matériaux que dans la restauration du **bâti comme relais pour la biodiversité**.
- L'accélération du **changement climatique** et **l'érosion de la biodiversité** font de la préservation du patrimoine naturel une **priorité** pour la Fondation, qu'elle entend partager avec ses partenaires, ses financeurs et ses bénéficiaires.

Le patrimoine au cœur de la protection de l'environnement



La restauration du bâti ancien, au cœur de la transition écologique

- Le bâti ancien représente environ un tiers des logements en France¹, dont une grande proportion est considérée comme des **passoires thermiques** (étiquettes DPE F ou G).
- Le bâti est le 2^e plus gros producteur de déchets en France et la **rénovation d'une maison individuelle consomme environ 40 fois moins de matériaux qu'une construction neuve** par mètre carré².



Le patrimoine naturel en péril

- **Un million d'espèces animales et végétales** sont en danger d'extinction dans le monde³
- **85% des zones humides** présentes au 18^e siècle ont disparu⁴
- **5 pressions majeures** s'exercent sur la biodiversité : dégradation des habitats, surexploitation des ressources biologiques, changement climatique, pollutions, espèces envahissantes⁵.

Les points clés

▶ Une nouvelle ambition

Depuis sa création, la Fondation du patrimoine a vocation à préserver et valoriser le patrimoine naturel et la biodiversité. Cette nouvelle édition du Programme patrimoine naturel et biodiversité représente une accélération de cette démarche, avec un champ d'action élargi et davantage de moyens financiers.

▶ On entend par biodiversité :

✓ La diversité des écosystèmes , La diversité des espèces et La diversité génétique

▶ Une dotation annuelle de 1 M€ répartie sur 2 jurys.

Chaque jury est doté de 500 K€ et reconnaîtra 8 à 10 lauréats ; avec une dotation de 20 à 100K€ par projet.

Nos outils de financement

02 Les collectes de dons

Mode d'action privilégié de la Fondation du patrimoine depuis sa création, la collecte de dons permet de fédérer autour des projets et de mobiliser la générosité du public.



04 Le Fonds Impact

Ce fonds permet d'accorder chaque année une aide significative à plusieurs projets à fort impact sur les territoires, dont un projet à l'impact environnemental majeur.



03 Le prix pour l'agrobiodiversité animale

Ce prix, décerné chaque année depuis 2012, soutient des actions de préservation et de valorisation des races agricoles françaises à faible effectif, représentatives d'un patrimoine génétique unique.
Avec le soutien du ministère de l'Agriculture et grâce au mécénat de Ceva Santé Animale.



05 Le label parcs et jardins

L'octroi du label de la Fondation du patrimoine concerne les immeubles bâtis ou non bâtis (parcs et jardins) appartenant à un propriétaire privé. Pour les parcs et jardins, le label vise des sites naturels à l'intérêt historique, botanique ou esthétique. Leur conception doit témoigner d'une intervention humaine.

Les critères

▶ Le programme abonde trois types de projet

- ✓ Un bâti plus vert : éco-rénovation, biodiversité, bâtiments liés au cycle de l'eau
- ✓ Nature aménagée et biodiversité
- ✓ Espaces naturels, littoraux et biodiversité

▶ Tout projet doit satisfaire au « guide projet » correspondant à sa typologie avec :

- ✓ les critères d'éligibilité
- ✓ Les réalisations acceptées
- ✓ Les propriétaires concernés par le programme

▶ De plus, ces projets doivent obligatoirement démontrer :

- ✓ L'existence d'une étude d'impact ou d'évaluation ou l'implication d'un partenaire environnemental
- ✓ L'existence d'un autre financement que celui de la Fondation.

▶ Le jury sera sensible à l'existence d'un volet d'insertion ou/et de formation socio-professionnelle.

Le dossier de candidature

► Les candidatures transmises au siège comprennent :

- **1 fiche de candidature par projet** . Cette fiche est présentée au jury, elle doit donner une bonne vision globale du projet.
- **L'avis argumenté du délégué thématique de la Fondation** « Patrimoine naturel et biodiversité » quand il existe, ou d'un autre délégué, soulignant l'impact du projet, notamment sur la biodiversité. Cet avis est également communiqué au jury.
- **Le dossier de demande de mécénat complété par de porteur de projet** avec obligatoirement les pièces jointes suivantes :
 - ✓ Devis ou estimations complets et détaillés ;
 - ✓ 5 photos numériques de bonne qualité (300 ppi), accompagnées des crédits photographiques afférents ;
 - ✓ 1 carte de localisation de l'espace naturel concerné, situant les zones de protection ou d'inventaire ;
 - ✓ Le plan de gestion de l'espace naturel ;
 - ✓ Pour l'éco-rénovation : les études thermiques attestant d'une meilleure performance énergétique ;
 - ✓ Les statuts de l'association, la composition de son bureau et de son éventuel Conseil d'administration ainsi qu'un acte de propriété du bien concerné ;
 - ✓ Dans le cas d'une propriété privée, la convention de gestion liant le propriétaire et le gestionnaire de l'espace naturel, ou une Obligation Réelle Environnementale (ORE) supérieure à 30 ans.

Les sélections en pratique

- ▶ **Le nombre de candidatures attendues est de 2 maximum par délégation et par session de jury.**
 - Les Délégations Régionales de la Fondation, via leurs Délégués locaux, sont invités à mettre en œuvre l'ensemble des outils de la fondation pour financer les projets non lauréats (collectes, mécénat régional, fonds propres de la délégation régionale).
- ▶ **Calendrier des travaux**
 - Les travaux peuvent avoir démarré mais ne doivent pas se terminer avant l'annonce de la sélection.
 - S'ils n'ont pas débuté, ils doivent être prêts à démarrer (estimatifs actualisés et subventions sollicitées)



Prix pour l'agrobiodiversité animale

► Contexte

Avec le soutien du ministère de l'Agriculture et grâce au mécénat du laboratoire **Ceva Santé Animale**, ce prix récompense des initiatives de **préservation et valorisation de races agricoles françaises à faible effectif, représentatives d'un patrimoine génétique unique.**

► Maîtres d'ouvrage concernés

Publics, associatifs ou privés, éligibles au mécénat.

► Critères d'éligibilité

- Actions originales de conservation génétique avec une dimension économique en faveur d'une race dite à faible effectif
- Attention particulière portée aux actions de valorisation et de médiation de la race auprès du public

► Montant des aides financières accordées

- **En 2024 : 32 K € pour 3 lauréats (15 K, 10 K et 7 K €).**

Les 3 catégories du programme

1 BÂTI ÉCORÉNOVATION ET BIODIVERSITÉ

Promouvoir la transition écologique

- Protéger la biodiversité liée au bâti
- Favoriser l'éco-rénovation et la sobriété thermique

2 NATURE AMÉNAGÉE ET BIODIVERSITÉ

Restaurer et valoriser les parcs, jardins et sites naturels patrimoniaux

- Protéger la faune et la flore autour du bâti
- Renaturer, désimperméabiliser les sols



3 ESPACES NATURELS, LITTORAUX ET BIODIVERSITÉ

Rendre les paysages et les milieux naturels plus beaux et plus durables en soutenant la biodiversité

- Préserver et valoriser les milieux naturels, protégés ou non
- Préserver les espèces rares et anciennes, végétales ou animales



Programme Patrimoine naturel et biodiversité

► Contexte

Ce programme soutient des projets favorables à la biodiversité et à la transition écologique, conformément à la double mission de la Fondation en faveur du patrimoine bâti et du patrimoine naturel. Le champ des projets soutenus est large : éco-rénovation, restauration du bâti qui intègre de la biodiversité, parcs, paysages, espaces naturels et sensibles, littoraux, milieux humides...

En 2024 : 1M € sera mobilisé pour une dizaine de lauréats. Deux appels à projets (**13 mai** et **21 octobre**) et 2 jurys dans l'année.

► Maîtres d'ouvrage concernés

Publics, associatifs ou privés avec obligation réelle environnementale (ORE).

► Zone géographique concernée

Pas de limitation particulière.

Pour le patrimoine paysager ou naturel, cela peut être dans les milieux naturels protégés (PN, PNR, Natura 2000, ZNIEFF, Sites Classés, RN, RNR, ENS) ou non protégés, sensibles ou inscrits dans un document d'urbanisme (trames vertes et bleues, forêts, haies bocagères, zones humides, etc.).

► Critères d'éligibilité

Obligatoire

- **Impact** du projet : biodiversité, climat, éco-rénovation, environnement (cf. 10 indicateurs de mesure d'impact de la Fondation)

Les « plus »

- L'existence de financement tiers
- L'intégration au sein d'un même projet d'une restauration de bâti, de la biodiversité et d'une action de sensibilisation du public
- Le caractère répliquable du projet permettant le transfert de bonnes pratiques

1. Bâti, éco-rénovation et biodiversité

Maitres d'ouvrages concernés : tous

Sont éligibles :

- Les projets de restauration agissant sur la **performance énergétique du bâti**
- Les projets utilisant des **techniques d'éco-rénovation** respectueuses de l'environnement et de la santé (éco-matériaux, matériaux biosourcés, matériaux locaux)
- Les projets permettant le maintien de la **biodiversité** au sein du bâti (murets, charpente, toiture, etc.)
- Les projets de **restauration du bâti lié à l'eau** (ouvrages hydrauliques, moulins, lavoirs, canaux, etc.) ayant un impact positif mesurable sur la biodiversité
- Les actions de valorisation pédagogique quand elles sont associées à un projet de restauration

L'utilisation d'éco-matériaux, matériaux locaux ou biosourcés, les améliorations énergétiques, l'impact sur la biodiversité, devront être quantifiés et/ou qualifiés selon les indicateurs mentionnés dans ce Guide.

Ne sont pas éligibles :

- Les projets agissant sur la performance énergétique ou d'éco-rénovation non associés à un patrimoine bâti existant d'intérêt patrimonial
- Les projets qui ne réaliseront pas les mesures d'impact appropriées à leur action, en suivant les indicateurs définis par la Fondation
- Les coûts de structure de l'association ou de l'organisation (hors frais de fonctionnement et salaires dédiés au projet)
- Les études seules
- Les travaux liés à la performance énergétique sans validation d'un bureau d'étude thermicien
- Les travaux d'entretien récurrents et l'achat d'équipements

2. Nature aménagée et biodiversité

Maitres d'ouvrages concernés : publics, associatifs ou particuliers privés ayant signé une convention de gestion ou une obligation réelle environnementale

Sont éligibles :

- Les travaux de **restauration, de sauvegarde ou de valorisation d'espaces naturels aménagés** (parcs, jardins, arboretum, sentiers, etc.) ayant un impact positif mesurable sur la biodiversité
- La **restauration de la nature autour du bâti** (désartificialisation, renaturation, dés-imperméabilisation des sols, etc.)
- Les actions de valorisation pédagogique quand elles sont associées à un projet de restauration

L'utilisation d'éco-matériaux, matériaux locaux ou biosourcés, les améliorations énergétiques, l'impact sur la biodiversité, devront être quantifiés et/ou qualifiés selon les indicateurs mentionnés dans ce Guide.

Ne sont pas éligibles :

- Les projets qui ne réaliseront pas les mesures d'impact appropriées à leur action, en suivant les indicateurs définis par la Fondation
- Les coûts de structure de l'association ou de l'organisation (hors frais de fonctionnement et salaires dédiés au projet)
- Les études seules
- Les projets qui n'intègrent pas une dimension écologique et/ou climatique favorable à la biodiversité
- Les travaux d'entretien récurrents ainsi que l'achat d'équipements sauf s'ils représentent une part minoritaire des coûts
- La maîtrise foncière

3. Espaces naturels, littoraux et biodiversité

Maitres d'ouvrages concernés : publics, associatifs ou particuliers privés ayant signé une convention de gestion ou une obligation réelle environnementale

Sont éligibles :

- Les projets situés dans des **aires protégées**, un espace naturel sensible.
- Les projets situés dans des espaces non protégés, mais **constitutif d'une trame verte et bleue** inscrite dans un document de planification ou d'urbanisme (SCoT, PLU, PLUi, études d'impact, SAGE, SDAGE, SRCE)
- Les travaux de **restauration, de sauvegarde ou de valorisation d'espaces naturels** ayant un impact positif mesurable sur la biodiversité
- L'**achat de terrain** par une collectivité ou par un organisme environnemental
- Les actions de valorisation pédagogique quand elles sont associées à un projet de restauration

L'utilisation d'éco-matériaux, matériaux locaux ou biosourcés, les améliorations énergétiques, l'impact sur la biodiversité, devront être quantifiés et/ou qualifiés selon les indicateurs mentionnés dans ce Guide.

Ne sont pas éligibles :

- Les projets qui ne réaliseront pas les mesures d'impact appropriées à leur action, en suivant les indicateurs définis par la Fondation
- Les coûts de structure de l'association ou de l'organisation (hors frais de fonctionnement et salaires dédiés au projet)
- Les études seules
- Les projets de compensation « pollueur-payeur »
- Les projets qui n'intègrent pas une dimension écologique et/ou climatique favorable à la biodiversité
- Les travaux d'entretien récurrents ainsi que l'achat d'équipements sauf s'ils représentent une part minoritaire des coûts.

EN SAVOIR PLUS...

Qui joue le rôle de l'architecte des bâtiments de France ou de la DRAC pour l'activité patrimoine naturel et biodiversité de la Fondation ?

La Fondation ne demande pas d'avoir l'avis ou la validation d'un expert dans les projets qu'elle soutient en matière de patrimoine naturel et biodiversité. Il appartient au porteur de projet de s'assurer de ses propres obligations.

Qu'est-ce qu'une obligation réelle environnementale (ORE) ?

Ce point concerne les projets portant sur des propriétés privées de particuliers.

L'ORE est un outil juridique permettant aux propriétaires fonciers de faire naître sur leur terrain des obligations durables de protection de l'environnement : maintien, conservation, gestion ou restauration d'éléments de la biodiversité ou de services écosystémiques.

La mise en place d'une obligation réelle environnementale nécessite que le propriétaire signe un contrat avec un cocontractant qui peut être une collectivité publique, un établissement public, ou une personne morale de droit privé agissant pour la protection de l'environnement.

Pour en savoir plus : <https://www.ecologie.gouv.fr/obligation-reelle-environnementale>

Quel montant puis-je solliciter à la Fondation du Patrimoine dans le cadre de ce programme ?

Les montants des enveloppes attribuées ne sont pas prédéfinis mais ils sont adaptés aux besoins et aux autres financements des projets. A titre d'exemple, les soutiens du programme Patrimoine naturel et Biodiversité 2023 vont de 10 000 à 140 000 euros.

EN SAVOIR PLUS...

Quel est le lien entre le label « parcs et jardins » et le programme « Patrimoine naturel et Biodiversité » ?

Le label Parcs et jardins attribué par la Fondation du patrimoine est un label comme les autres. Il concerne les parcs et jardins à valeur patrimoniale ou culturelle.

Le programme PNB peut soutenir des parcs et jardins, seulement si les travaux ont un impact positif sur la biodiversité.

Qu'est-ce que le prix pour l'agro-biodiversité animale ?

Le prix pour l'agro-biodiversité animale est un prix attribué par la Fondation du patrimoine, visant à préserver des races d'élevage rares à valeur patrimoniale. Il est différent du programme Patrimoine naturel et Biodiversité.

Les travaux peuvent-ils avoir démarré ?

Oui, les travaux peuvent avoir démarré. Toutefois, ils ne doivent pas se terminer avant l'annonce de la sélection.

S'ils n'ont pas débuté, ils doivent être prêts à démarrer (estimatifs actualisés et aides financières sollicitées).



DES REALISATIONS
&
DES PROJETS....

Résultats sur la biodiversité : impacts sur les habitats et les espèces

Exemples de projets

Les projets soutenus par la Fondation en 2022 contribuent à la **préservation d'habitats variés**, abritant notamment des **espèces patrimoniales à haute valeur écologique** (préservées, menacées et/ou représentatives de Zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique).



© PNRBSN

La gestion durable de 148 hectares de site dans le cadre de l'amélioration de la gestion écologique pastorale du Marais Vernier (Eure).



© PNR Morvan

La restauration de tourbières du Parc naturel régional du Morvan (Nièvre) permet de préserver 59 hectares de zones humides, représentant jusqu'à 259 600 € de bénéfice écosystémique par an.

Tourbières du Morvan - 58 | Restauration d'espaces remarquables

► **Mots clés** : milieux humides ; agro-biodiversité ; espèces invasives ; action pédagogique ; insertion

► **Maître d'ouvrage** : Parc Naturel Régional du Morvan

► **Démarrage du projet** : 2023 - ► **Fin du projet** : printemps 2026

► **Protection** : PNR, Réserve Naturelle des Tourbières du Morvan

► **Financement Fondation** : 80K€ - **Part montant total** : 55%

Le pâturage pour protéger des espaces naturels menacés

La Réserve Naturelle Régionale des Tourbières du Morvan (RNRTM) se compose d'un réseau de douze sites distribués sur le massif du Morvan au sein du Parc naturel régional du Morvan. La RNRTM a connu d'importantes transformations. Les prairies de Montour et Vaucorniau illustrent un schéma classique d'évolution du ratio entre milieux ouverts herbacés et fourrés ou boisements, qui se décline sur la plupart des entités de la réserve. Jusque dans les années 1950, une activité agropastorale importante entretenait le milieu ; puis la déprise agricole dans les années 1960-1970 a conduit à une dynamique de colonisation des ligneux et à une couverture par les saulaies marécageuses, dominantes à la fin des années 1990.

L'acquisition d'un troupeau de Highland Cattle en 2002 a permis d'expérimenter l'utilisation de grands herbivores rustiques pour rouvrir le milieu, restaurer des prairies para-tourbeuses et inverser cette dynamique préjudiciable. Cependant, d'importantes menaces pèsent toujours sur le patrimoine naturel de la RNRTM : abandon des activités agropastorales, changement climatique et modification de l'alimentation en eau. Or la préservation de ces tourbières, véritables pièges à carbone, représente un enjeu climatique essentiel.

Objectifs

- ❖ Effectuer des **travaux d'élagage, d'entretien**, clôturer pour **restaurer les prairies**.
- ❖ Renouveler l'**équipement pédagogique**.

Mesure d'impact

Les suivis se feront avec les indicateurs suivants : surfaces restaurées, en hectares ; tendance d'évolution des habitats (cartographie) ; nombre de visiteurs ; retour qualitatif au regard des différentes enquêtes menées (Maison du tourisme).

Etang taureau © PNR Morvan

Highland Cattle – tourbière de Montour © PNR Morvan

Réserve naturelle nationale de la Truchère Ratenelle - 71 | Restauration des ouvrages hydrauliques de l'étang Fouget



- ▶ **Mots clés** : milieux humides ; biodiversité ; ouvrage hydraulique ; qualité de l'eau
- ▶ **Maître d'ouvrage** : Conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne (CEN)
- ▶ **Protection** : Réserve naturelle nationale, Site Natura 2000, terrain du CEN Bourgogne, ZNIEFF de Type I et II
- ▶ **Démarrage du projet** : 01/21 - ▶ **Fin du projet** : En cours
- ▶ **Financement Fondation** : 30K€ - **Part /montant total** : 19%

Rehaussement du niveau de l'eau de l'étang Fouget, réservoir de biodiversité

En restaurant deux ouvrages hydrauliques de l'étang Fouget, la Fondation du patrimoine permet à l'eau d'y retrouver un niveau propice à une flore et une faune exceptionnelle.

Objectifs

- ❖ **Une expression optimale de la biodiversité** : l'étang est un refuge pour les oiseaux et pour une flore rare.
- ❖ **Dimension éducative** : installation de panneaux pédagogiques.

Mesure d'impact

Par le CEN (contrat de gestion 2021-2025) :

- Suivi de la **végétation de l'étang** post travaux (2022 et 2025).
- Suivi des **niveaux d'eau et piézométrique** de l'étang (suivi annuel).
- Suivi de la **qualité des eaux** (suivi trisannuel).

Parc naturel régional du Pilat-42 | Restaurer la SAPIA, mosaïque de milieux boisés



© LPO Loire



© LPO Loire

- ▶ **Mots clés** : biodiversité ; milieux humides ; action pédagogique ; insertion
- ▶ **Maître d'ouvrage** : LPO Loire
- ▶ **Démarrage du projet** : 10/2017 - **Fin du projet** : 12/2022
- ▶ **Protections** : PNR du Pilat
- ▶ **Financement Fondation** : 21 550€ - **Part montant total** : ~ 65% (dont 4,67% souscription)

La SAPIA : un cœur de biodiversité fragilisé au sein du PNR du Pilat

Depuis novembre 2012, la LPO Loire est propriétaire d'un vaste terrain de 12,5 ha au cœur du PNR du Pilat, composé d'une mosaïque de milieux : landes, rochers, mares, milieux ouverts, bois morts (chablis, chandelle...), boisements d'essences variées. Cette diversité d'habitats se traduit par la présence de milieux et de populations d'espèces remarquables parmi lesquelles on peut citer notamment le genêt poilu ou le lézard des souches. Pendant de nombreuses décennies, l'usage agricole du site provoque une homogénéisation et un appauvrissement des milieux naturels. Puis, suite à la déprise agricole, de nombreuses parcelles sont converties en plantations de résineux. En assurant la mise en place du plan de gestion de ce site, ce projet a pour but de lutter contre l'envahissement du lieu par les ligneux et la fougère, l'artificialisation des milieux forestiers et la disparition des mares et dépressions humides.

Objectifs

- ❖ **Restaurer des milieux de landes** par pâturage.
- ❖ **Limiter le développement de la fougère aigle** par le passage d'un rouleau brise fougère tracté par un cheval.
- ❖ **Restaurer et créer des mares** par une entreprise d'insertion.
- ❖ **Eclaircir, voire supprimer des plantations de résineux.**
- ❖ **Installer des abris et des gîtes** pour la faune sauvage.
- ❖ **Installer de panneaux d'information** et de sensibilisation.

Mesure d'impact

Suivis et inventaires naturalistes assurés par la LPO.

Voir monographie

Parc des Millets à Saint-Didier-en-Donjon

Un parc exceptionnel mêlant rocailles et essences rares

Parc et jardin

Projets départementaux Loto du patrimoine 2024

Loto du patrimoine



MISSION
STEPHANE
BERN



ST DIDIER EN DONJON - Allier

missionbern.fr

◆◆ Le projet : une nouvelle vie pour un parc unique

Le domaine Les Millets, inscrit à l'inventaire supplémentaire des Monuments historiques, se caractérise par la préservation de son écrin paysager et de son château. Rare sont les domaines aussi complets sur une telle surface.

Abandonné pendant de nombreuses années jusqu'à son rachat en 1999, le parc a fait l'objet d'interventions ponctuelles pour limiter sa dégradation, mais nécessite désormais une restauration profonde afin d'en assurer la pérennité. A cause des fortes chaleurs et faibles précipitations dues au réchauffement climatique, son patrimoine naturel a énormément souffert. Les ifs meurent les uns après les autres et les buis ont subi les attaques de la pyrale. Suite à plusieurs tempêtes, son patrimoine bâti (rocailles, cascades, pont, bassins et cressonnières) a été très endommagé. Plusieurs arbres centenaires ont fauché et brisé les éléments décoratifs de la rocaille. Les rambardes du pont sont brisées et les bassins fuient à de multiples endroits. Par ailleurs, les sources disparaissent sous les arbres et la végétation.

Les travaux consisteront l'élagages des arbres, la restauration des systèmes hydrauliques et de gestion des eaux pluviales et de la fontainerie, la recréation du massif de la cour des communs et des jardins ornementaux et se termineront avec la restauration du parc paysager, du pont et des cascates.



Canton de Digoin

LE PETIT FLEURY À BOURBON-LANCY LABELLISÉ ENS

Le site du Petit Fleury est le 2^e à obtenir le « label ENS 71 » du Département. Afin de préserver et valoriser le patrimoine naturel de la Saône-et-Loire et permettre au public d'en apprécier les richesses, le Département encourage les propriétaires publics et privés à intégrer leurs sites au sein de son réseau d'Espaces naturels sensibles. Sur l'ENS du Petit Fleury, vous pourrez observer une faune et une flore remarquables : gonfle semblable (libellule), Petit mars changeant (papillon) et pulicaire commune (plante à fleurs). N'oubliez pas vos jumelles !

Le site ligérien du Petit Fleury labellisé Espace naturel sensible

Depuis plusieurs années, le site naturel du Petit Fleury est au cœur d'un programme de conservation et de découverte de la faune et la flore. Il vient d'être labellisé Espace naturel sensible par le Département de Saône-et-Loire.

Au fil du temps, la dynamique de la Loire a fait du Petit Fleury, à Bourbon-Lancy, un espace remarquable où falaises vives, grèves et embâcles définissent le paysage, où la faune et la flore sont à préserver, pour la biodiversité. Fruit d'un partenariat sur dix ans de la commune avec le Département, la reconnaissance du label Espace naturel sensible (ENS) marque la valorisation et le caractère exceptionnel du site bien connu des Bourbonnais, pêcheurs et promeneurs, pour son intérêt patrimonial.

Mardi, sur la plateforme aménagée à la vue incompara-



Le site du Petit Fleury (ici l'emblématique méandre qui rejoint la Loire) est le deuxième site du Département à être labellisé Espace naturel sensible. Photo Rémi Langlois

ble, la maire Édith Gueugneau, ravie, salue la présence des nombreuses personnes : élus, représentant du Conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne, président de la pêche, représentant du Liger club et représentante du contrat territorial de la plaine alluviale...

« On fera tout pour être de bons élèves »

« Il était important pour

nous d'avoir une vision, un schéma directeur sur la biodiversité, sur ce fleuve et site du Petit Fleury. Aussi je veux féliciter et remercier le fort partenariat avec le Département et nos services qui ont permis d'aboutir à ce beau projet de labellisation. Nous allons le conforter, le pérenniser par nos fiches actions et animations naturalistes (*lire par ailleurs*). On fera tout pour être de bons élèves, dignes

d'accueillir un grand public, faire de la pédagogie, faire évoluer le site pour nos visiteurs. »

« Ce projet s'inscrit dans notre plan environnement avec pour ambition de développer d'autres espaces naturels sensibles sur le territoire. Après Verdun-sur-le-Doubs, Bourbon est le deuxième espace labellisé », souligne Catherine Amiot, vice-présidente du Département chargée de la transition écologique et du plan d'environnement.

Patrice Notteghem, vice-président du Conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne, met en valeur le lieu, le fleuve, ici exceptionnel « très rare à l'échelle européenne. Ce fleuve qui en toute liberté, gratte, érode, dépose, bouscule, ce qui génère des milieux naturels, parfois éphémères ou durables, toute une mosaïque. C'est la signature d'un fleuve vivant. Ces processus écologiques, on peut les voir. »

● Rémi Langlois (CLP)

Agenda ► Les animations de l'été

Tout au long de l'été, différentes animations et visites gratuites vous permettront de découvrir le site du Petit Fleury. Après celle du 28 juin, une découverte crépusculaire du site aura lieu le samedi 24 août ; idéale pour vivre la fin du jour avec sa lumière et ses sons si particuliers, à l'écoute de la nature.

Le mercredi 24 juillet et samedi 28 septembre, vous partirez à la découverte des oiseaux de la Loire avec la Ligue de protection des oiseaux (LPO).

Mercredi 17 juillet, découverte ludique du site dans une déambulation adaptée aux enfants.

Mercredi 7 août, vous saurez tout sur les pêches et poissons de la Loire par la rencontre des pêcheurs ligériens.

Délégation Régionale BFC – Saône-et-Loire | Le Petit Fleury à Bourbon-Lancy



@ Commune de Bourbon-Lancy



@ Commune de Bourbon-Lancy

- ▶ **Maître d'ouvrage** : commune de Bourbon-Lancy
- ▶ **Nombre d'habitants** : 4 700 habitants
- ▶ **Protection** : Natura 2000, ZNIEFF

▶ Valoriser un site naturel tout en favorisant l'insertion par le travail

La commune de Bourbon-Lancy souhaite valoriser le Petit Fleury, site naturel constitué de prairies et de zones humides intégré au site Natura 2000 Val de Loire bocager. Il s'agit de conserver les milieux et paysages naturels par l'instauration d'un pâturage adapté avec la brebis Solognote. Déjà ouvert au public toute l'année, le site sera désormais accessible aux PMR pour la principale partie du sentier d'interprétation. Un plan d'interprétation sera mis en place et mènera à la production d'un cahier pédagogique permettant aux enseignants de primaire d'utiliser le site comme support pédagogique. La traduction des contenus pour rendre le site accessible aux visiteurs non-francophones est prévue. Une partie de ces travaux sera réalisé par un chantier d'insertion avec le groupe Solif, et une autre par des étudiants dans le domaine de la nature et du paysage.

▶ Travaux envisagés

Du pâturage ovin est mis en place afin de conserver les espaces naturels en herbe. Un parking sera aménagé à l'entrée du site avec une signalétique et une délimitation des espaces, des panneaux d'information et du mobilier (poubelles, arceaux vélo, borne de réparation pour vélo...). Un sentier d'interprétation sera créé et des bancs seront installés. Une partie du sentier d'interprétation sera aménagé de manière à pouvoir accueillir des PMR. Un point biodiversité sera installé accompagnés de petits aménagements écologiques comme une spirale à insectes. Enfin, les mobiliers en bois existants seront repris.

Vos Interlocuteurs sur le Territoire...

- Au niveau de la Délégation Régionale :

88, rue Jean-Jacques Rousseau BP 25105 21051 Dijon Cedex

tel : 03 80 65 79 93 - E-mail : bfcdijon@fondation-patrimoine.org

- Au niveau de la Délégation Départementale pour la Saône & Loire :

Elisabeth GILBERT - 06 75 94 28 70 -

E-mail : elisabeth.gilbert@fondation-patrimoine.org

- Au niveau de la Délégation pour le Pays Charolais Brionnais :

Jean BERGAMASCHI - 06 99 45 73 80 -

E-mail : jean.bergamaschi@fondation-patrimoine.org

Conclusion

Une première étape qui permettra de suivre l'impact des projets soutenus sur le long terme

- Les premiers projets évalués démontrent que le soutien de la Fondation du patrimoine contribue à **préserver et restaurer la biodiversité**, tout en accompagnant la **transition écologique et énergétique du bâti** et en créant de la **valeur socio-économique** dans les territoires.
- Grâce à ce travail d'analyse et aux indicateurs dont elle s'est dotée, la Fondation du patrimoine pourra suivre l'évolution et les impacts des projets qu'elle soutient.
- Cette étude permettra également de mieux sélectionner les projets qui lui seront soumis, notamment au titre du programme Patrimoine naturel et Biodiversité, en les analysant de manière quantitative et qualitative. Ce travail vise également à **apporter une aide encore plus efficace aux porteurs de projets**.

Accélérer la préservation du patrimoine naturel et la transition écologique du bâti ancien

- Jusqu'ici minoritaire par rapport au bâti, le soutien de la Fondation à des projets de préservation du **patrimoine naturel a vocation à devenir plus conséquent**, à la hauteur des enjeux que constituent la perte de biodiversité et le changement climatique. La Fondation gardera cependant toujours un cœur d'action centré sur le bâti.
- La Fondation travaille à affiner ses exigences afin d'**adapter la rénovation du bâti ancien à la transition énergétique** et au changement climatique, tout en veillant à respecter le caractère patrimonial et les spécificités que peut revêtir ce bâti.
- **La Fondation s'entoure d'experts** dont elle élargit progressivement le cercle pour toujours mieux orienter ses projets et asseoir sa légitimité sur ce positionnement.

Perspectives : baisser la consommation d'énergie grâce au label de la Fondation du patrimoine ?

Estimation de gains sur les projets 2022 de rénovation de maisons individuelles

Grâce aux 1 000 rénovations de maisons individuelles soutenues en 2022, il est estimé que **jusqu'à 500 000 kWh/an seront évités, soit l'équivalent de la consommation annuelle de 104 foyers français***.

En 2022, grâce à son label décerné à des propriétaires privés, la Fondation du patrimoine a aussi accompagné de nombreux projets de rénovation dans le bâti sans finalité énergétique directe. Par la rénovation de charpentes, de menuiseries, de façades, la Fondation a potentiellement permis à **plus de 1 000 projets concernant des maisons individuelles d'améliorer leur isolation, et donc de diminuer leur consommation d'énergie**. Le périmètre de calcul s'est fondé sur les projets de rénovation de maisons individuelles habitées en France métropolitaine, hors cas particuliers (châteaux forts, logis abbatiaux, moulins).

Si ces projets avaient été des rénovations basse consommation, quel serait le potentiel de gains ?

Si tous les projets avaient mis au cœur de leur action de rénovation l'optimisation des consommations énergétiques, alors, en 2022, toutes ces rénovations auraient permis **d'économiser jusqu'à 15 millions de kWh/an**.

Si les plus de 1 000 projets de rénovation de maisons individuelles sous label de la Fondation avaient mis la rénovation énergétique au cœur de leur ambition, les **gains sur les consommations énergétiques auraient pu être démultipliés**.

En prenant pour hypothèse qu'une partie importante de ces projets eût pu **viser le niveau du label BBC Effinergie** imposant un niveau de consommation particulièrement exigeant, l'étude estime un potentiel de gains de l'ordre de plusieurs millions de kWh/an.

Cette estimation, sans être précise, est une **indication forte du rôle important que peut jouer la Fondation du patrimoine dans l'accompagnement du bâti ancien dans sa transition énergétique**.



MERCI

POUR VOTRE ECOUTE

JE SUIS A VOTRE DISPOSITION...

FONDATION



**DU
PATRIMOÏNE**